



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 101-2017**  
Séance du 26 septembre 2017

## **DELIBERATION**

relative à l'annulation de la délibération D 43-2016

Vu la délibération D 43-2016, introduite au Conseil municipal le 31 mai 2016, relative à la cession de 103.50 m<sup>2</sup> de droits à bâtir propriété de la commune de Plan-les-Ouates, situés dans le groupe d'immeubles « G3 » du PLQ Les Sciers, à M. Olivier Laurent et MM. Gérald et Thierry Rosset pour un montant de 87 768 F,

vu les discussions entre le Conseil administratif, M. Laurent et MM. Gérald et Thierry Rosset durant la fin d'année 2016 et le début d'année 2017,

vu le dépôt en autorisation de construire de l'immeuble « G » sous la forme d'une demande définitive DD 110'454, le 8 juin 2017,

Vu le projet de délibération D 99-2017 et son exposé des motifs EM 99-2017 visant à ratifier l'ensemble des accords relatifs à l'immeuble « G », passés avec M. Laurent et MM Gérald et Thierry Rosset,

conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 21 oui (unanimité)

1. D'annuler la délibération D 43-2016, introduite au Conseil municipal le 31 mai 2016, relative à la cession de 103.50 m<sup>2</sup> de droits à bâtir propriété de la commune de Plan-les-Ouates, situés dans le groupe d'immeubles « G3 » du PLQ Les Sciers, à M. Olivier Laurent et MM. Gérald et Thierry Rosset pour un montant de 87 768 F.